

<b>Valorisation et préservation de la zone du Broch (Marais du Brül)</b> <b>(a) Commune : AUBANGE</b> <b>(b) Nom du village ou de l'entité : AUBANGE</b> <b>(c) Descriptif : Valorisation et préservation de la zone du Broch (Marais du Brül)</b>	Fiche n° M-P6
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## VALORISATION ET PRÉSERVATION DE LA ZONE DU BROCH (MARAIS DU BRÜL)

### 1. Description du projet

Le projet consiste à valoriser et préserver la zone du Broch ou marais du Brüll situé à Aubange. L'idée est de mettre en valeur le marais du Brüll et de rendre la nature accessible aux habitants de Aubange et aux visiteurs. La zone se trouve aussi sur un parcours de mobilité douce à venir qui sera structurant car reliant Halanzy-Aubange-Athus (cf. PCM).

La rue Farbich est régulièrement fréquentée par les promeneurs ; elle constitue aussi une liaison vers Aubange (rue Rougefontaine) et des futurs quartiers.

Ce site est assez riche en termes de nature : on y trouve des orchidées très rares en Wallonie (le DNF organise des conventions avec certains agriculteurs pour les préserver) et une roselière intéressante du point de vue ornithologique. Par contre, le Brüll, traversant en amont une zone d'activité industrielle, n'est pas particulièrement propre. Son gestionnaire est la Province. Il n'est pas intéressant que les aménagements soient réalisés dans la roselière (pas de visibilité), ni dans la zone des orchidées (pour les protéger). Les aménagements seraient dans les pourtours.

Il serait aussi nécessaire de sécuriser la route régionale N804 pour faciliter la traversée et rejoindre le bois de Aubange où il y a de nombreux circuits de promenade (zone Natura 2000).

Dans un second temps, si la fréquentation se justifie, il pourrait être envisagé de prévoir un parcours en caillebotis sur l'espace, ce qui canaliserait la circulation (ex : la Cussinière à Musson). Une autre idée serait de prolonger le chemin depuis la station d'épuration qui longe l'autoroute pour aboutir de l'autre côté et ainsi faire une boucle de promenade complète.

Cette mise en valeur est constituée de :

- 1- La mise en place de panneaux pédagogiques/sensibilisation sur la richesse de la nature le long de la rue Farbich ;
- 2- L'aménagement d'une plateforme d'observation des oiseaux à proximité de la roselière ;
- 3- La sécurisation du carrefour (voir avec le SPW-MI les possibilités) avec la N804

Un groupe de travail de la CLDR a abordé le sujet le 24 mai 2022.

### 2. Justification du projet

La localité d'Aubange, 2<sup>e</sup> localité la plus importante de la commune en termes d'habitants, est assez urbaine et subit de nombreuses contraintes (autoroute, ligne HT, transit, zonings...). Il existe cependant plusieurs espaces naturels que les habitants, les des réunions de consultation et de CLDR, souhaitent protéger et mettre en valeur.

La zone du marais du Brull constitue un espace rare de nature avec un intérêt biologique certain (roselières, orchidées) d'autant plus stratégique qu'il relie Aubange à Athus mais aussi est localisé entre le centre d'Aubange et le quartier Bikini / le bois.

La valorisation de cette zone permettra de rapprocher les habitants de Aubange de la nature (sensibilisation, observation...) et de protéger la biodiversité. La sécurisation des déplacements et la création de boucles favoriseront les promenades et les loisirs.

Les effets multiplicateurs d'un tel projet sont variés et multiples, comme prendre conscience de la qualité du territoire, valoriser l'image et l'attractivité touristique d'Aubange et valoriser les ressources locales.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

<b>Objectif</b>	<b>1. Renforcer l'économie locale par la mise en valeur des ressources du territoire</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	1.3 Faire connaître la commune positivement via des opérations et la promotion touristique
<b>Objectif</b>	<b>3. Apporter des solutions durables pour tendre vers un environnement de qualité</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	3.2 Préserver l'environnement naturel et paysager de la commune

#### Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme Stratégique Transversal (PST) 2019-2024** : Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l'environnement ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ;
- **Parc Naturel de Gaume (PNDG)** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ; Développer le tourisme nature et culture ; Sensibiliser la population à la biodiversité.